

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 décembre 2012

Opposition à la mise à l'enquête publique du Plan de quartier au lieu-dit Campagne des Bergières

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle de la mobilité douce. En effet, la mesure A23 du Plan directeur cantonal stipule entre autre que la mobilité douce soit traitée systématiquement avec une importance comparable à celle donnée aux autres moyens de transport.

La commune de Lausanne indique sur son site : « En adoptant son plan directeur communal, le 5 septembre 1995, le Conseil communal a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés. Malgré une topographie mouvementée, le vélo se prête bien pour de nombreux trajets de courte et moyenne distance en ville de Lausanne. »

En ce qui concerne le stationnement vélo, ce projet fait référence à la norme VSS quant au nombre, ce qui est satisfaisant. Il détermine en outre les conditions d'implantation, abritées, sécurisées et proches des entrées principales des bâtiments, ce qui est indispensable pour une bonne utilisation du vélo au quotidien.

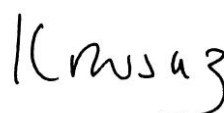
Concernant les cheminements cyclistes à l'intérieur du périmètre, afin de répondre au plan directeur communal, il faut impérativement prévoir des itinéraires bien réfléchis pour les vélos dans l'axe nord-sud. En effet, il n'existe actuellement aucun moyen de relier le plateau de la Blécherette depuis le centre-ville, en dehors du trafic. Malgré les changements liés à Métamorphose, rien n'a été prévu. Il est indispensable de projeter un itinéraire au moins dans le sens de la montée, par exemple entre le chemin des Pâquerettes et celui des Bancelles, au travers du collège des Bergières. Toute autre proposition permettant une meilleure liaison cyclable à travers le site est à prendre en compte. Il serait aussi souhaitable de prolonger la liaison est-ouest indiquée sur le plan de quartier en direction du quartier de Pierrefleur afin de garantir une liaison sécurisée entre ces deux quartiers. En effet, le passage souterrain actuel est inadapté.

Compte tenu de ce qui précède, nous faisons opposition à ce projet.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Stéphane Bolognini
Président



Karine Crousaz
Vice-présidente